Diplôme d'Expert Comptable

Privilège de la Loi 8, Georges V, Chap. 44 — Examen final — Dispositions régl nentaires et questions posées à la pren ère session (1918).

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser au Directeur de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, 399, avenue Viger, à Montréal.

TABLE DES MATIERES.

1. — Privilège de la loi 8 Georges V., Chap. 44 7

2. — Composition du jury pour l'examen final 8

3. — Date des sessions et organisation des examens 8

4. — Diplômes et honoraires 9

5. — Matières sur lesquelles porte l'examen final 9

6. — Questions posées en 1918 (Première session) :

I. — Théorie de la Comptabilité 10

II. — Comptabilité pratique 11

III. — Vérification 18

IV. — Droit commercial 20

V. — Economie politique 22

VI. — Finances publiques 22

Privilège accordé à l'École des

Hautes Études Commerciales de Montréal

par la loi 8, Georges V, Chap. 44

L'École des Hautes Études Commerciales de Montréal, de par les dispositions de la loi 8 Georges V, Chap. 44, peut délivrer le diplôme de **Licencié en Sciences Comptables**, qui confère à son détenteur, nonobstant toute loi à ce contraire, le droit de faire partie, sans subir les examens généralement exigés, de l' "Association des comptables de Montréal" (C.A.) ou de "L'Institut des comptables et auditeurs de la province de Québec" (L.I.C.).

Les étudiants de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal, qui veulent obtenir ce diplôme, doivent remplir les conditions suivantes :

1. — Le candidat doit être âgé de vingt-et-un ans révolus ;

2. — Il doit avoir suivi, pendant trois années, tous les cours qui figurent au programme régulier de l'École (cours du jour) et avoir obtenu le diplôme de "Licencié en Sciences Commerciales" ;

3. — Après l'obtention de ce diplôme, avoir fait dans un bureau de comptable un stage d'au moins une année ;

4. — Pendant ce stage, sous la direction des professeurs de l'École, avoir préparé, sous forme de rapport, deux monographies comptables complètes. Celles-ci se rapporteront soit à des industries ou commerces désignés par le Directeur, soit à des comptabilités municipales, provinciales, etc. Les candidats devront faire une étude approfondie de ces systèmes. Les projets, accompagnés d'un rapport explicatif, seront remis au Directeur de l'École au moins deux mois avant l'ouverture de la session d'examen final ;

5. — Subir avec succès l'examen final pour l'obtention du diplôme de **Licencié en Sciences Comptables.**

COMPOSITION DU JURY POUR L'EXAMEN FINAL.

L'examen final est subi devant un jury composé de cinq membres qui sont :

1. — Le Directeur de l'École des Hautes Études Commerciales ;

2. — Deux professeurs de cette école désignés par le Conseil d'administration ;

3. — Un délégué de l'Institut des comptables et auditeurs de la province de Québec ;

4. — Un délégué de l'Association des comptables de Montréal.

DATE DES SESSIONS ET ORGANISATION DES EXAMENS.

1. — Une session d'examen, pour la collation du diplôme de " Licencié en Sciences Comptables," sera tenue chaque année *dans le courant du mois de mars.*

2. — Les étudiants, remplissant toutes les conditions exigées, et qui désirent se présenter à ces examens, doivent en avertir le Directeur de l'École *au plus tard dans le courant de la dernière semaine du mois de décembre.*

Ils doivent accompagner leur inscription des pièces suivantes :

a. — un extrait de baptême ;

b. — un certificat de cléricature ;

c. — le parchemin de la "Licence en Sciences Commerciales."

3. — Ces examens comporteront :

A. — Réparties sur trois journées les séances suivantes d'examens écrits :

a. — Comptabilité (Théorique) . . . . . 3 heures
b. — Comptabilité (Pratique) . . . . . 6 heures
c. — Comptabilité (Vérification) . . . . . 3 heures
d. — Droit commercial . . . . . 3 heures
e. — Economie politique (Questions spéciales) et Finances publiques . . . . . 2 heures

B. — S'il y a lieu, les candidats pourront être appelés à subir un examen oral complémentaire sur certaines matières de l'examen écrit. Le jury prend cette décision quand il le juge opportun.

DIPLÔMES ET HONORAIRES.

Le diplôme de **Licencié en Sciences comptables** délivré par l'École des Hautes Études est signé par le recteur de l'Université Laval et contresigné par trois membres du jury, par le secrétaire de la Province ainsi que par le secrétaire de l'Université.

Les candidats doivent verser la somme de $20 pour obtenir leur parchemin.

MATIERES SUR LESQUELLES PORTE L'EXAMEN FINAL.

L'examen de la **Licence en Sciences comptables** porte sur les matières suivantes :

COMPTABILITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE.

A. — Théorie de la Comptabilité.

B. — Comptabilité :

a. — de sociétés commerciales ;
b. — de compagnies par actions ;
c. — de corporations (municipales et scolaires) ;
d. — de compagnies fiduciaires ;
e. — de compagnies de prêts ;
f. — de banques ;
g. — d'assurances.

C. — Liquidation et dissolution ;

D. — Vérification.

DROIT COMMERCIAL.

Compagnies par actions. — Sociétés. — Banques et lettres de change. — Faillites — Liquidations. — Curateurs. — Contrats de fiducie. — Mandats et représentation commerciale. — Exécuteurs testamentaires.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

Production des richesses. — Capital et travail. — Concentration industrielle. — Mécanisme de l'échange. — Organes de crédit. — Répartition.

FINANCES PUBLIQUES.

La préparation, le vote, l'exécution et le contrôle du budget. — Les impôts fédéraux, provinciaux et municipaux. — Emprunts et conversions.

QUESTIONS POSÉES EN 1918.

I. — THEORIE DE LA COMPTABILITE.

1. — Donnez la définition des termes ci-après :
   a. — Fonds d'amortissement ;
   b. — Fonds de réserve ;
   c. — Bons du trésor ;
   d. — Capital d'exploitation ;
   e. — Garantie collatérale.
2. — Quels points essentiels les directeurs d'une compagnie sont-ils tenus d'étudier tout spécialement avant que de déclarer un dividende ?
3. — Comment les pertes ou les profits sont-ils établis dans la comptabilité en partie simple ? Comment le résultat obtenu peut-il être vérifié ?
4. — Quels renseignements requiert un manufacturier pour établir le prix auquel il peut écouler ses produits ?
5. — Que représente la balance du compte de fabrication ? Que comprend le compte d'opérations ?
6. — Quand certaines dépenses imputables au frais généraux de fabrication, d'exploitation ou d'administration apparaissent-ils au bilan comme valeurs actives ? Citez quelques exemples.
7. — Quel avantage y a-t-il pour des associés à établir à l'acte de société qu'un montant d'intérêt soit crédité au capital de chacun d'eux avant la répartition des pertes ou profits.
8. — Quels sont les trois principaux éléments du coût de fabrication ? Est-il une méthode de comptabilité de prix de revient applicable à toutes les industries ? Motivez la réponse.
9. — Qu'est-ce qu'une Chambre de compensation ? Donnez-en le fonctionnement.
10. — Dites ce que l'on entend par :
    a. — dépenses imputables au capital ;
    b. — dépenses imputables au revenu ?
11. — Expliquez pourquoi au bilan le Capital-actions apparait au Passif.
12. — Quelle est l'utilité d'un Journal dans un système de comptabilité ?

Qu'entend-on par Inventaire perpétuel ? Démontrez en l'utilité.

13. — "A" a épuisé le crédit dont il disposait chez "B". Il a besoin d'une avance additionnelle de $2,500.00 et afin de l'obtenir il donne à "B" un effet à 3 mois sur "C" pour $2,500.00. Le montant de cet effet dépasse de $1,000.00 ce que "C" doit à "A". Afin de régler cette différence "C" fait triate à 4 mois sur "A" pour $1,000.00. En supposant que les effets aient été acceptés par les parties respectives, mentionnez les écritures qui doivent être faites aux livres de chacune des parties.

14. — *a.* — A quel compte faut-il débiter les amortissements de la machinerie et de tous ses accessoires ?
A quel compte faut-il débiter les réserves ?

b. — Doit-on pourvoir aux amortissements même en l'absence de bénéfices ?

15. — Une marchandise a coûté $2.47. A quel prix faut-il la vendre pour réaliser un bénéfice de 16% à la vente, tout en accordant 5% d'escompte à l'acheteur, et quel est le bénéfice X% à l'achat ?

II. — COMPTABILITE PRATIQUE.

1. — La Thompson Engraving & Printing Co., Ltd., a un Capital-actions de $50,000.00 ainsi réparti : Wm. Thompson $10.-000.00, Thos. Jackson $15,000.00, et John Anderson $25,000.00.

L'établissement (Plant) a été détruit par le feu le 25 septembre, 1916. Tous les livres et les archives furent sauvés à l'exception du Brouillard des ventes qui n'était pas transcrit pour le mois de septembre. Les Compagnies d'assurances ont payé $28,000.00 sur l'installation (Plant) et $7,000.00 sur le stock et le montant total a été distribué aux actionnaires tel que reçu en proportion de leur mise. Un montant de $13,500.00 a été perçu des ventes de septembre.

Le 30 septembre la Balance de vérification démontrait la situation suivante :

Capital-actions		$50,000.00
Installation (Plant)	$30,000.00	
Stock en mains le 1er juin 1916	8,750.00	
Comptes recevables	19,640.00	
Comptes payables		12,590.00
Réserve pour comptes douteux		1,250.00
Règlement d'assurance		28,000.00
Caisse	3,900.00	
Photogravure		77,600.00
Impressions		99,350.00
Ventes de septembre non réparties		23,175.00
Marchandises Achats	57,800.00	
Gages	130,180.00	
Loyer	1,800.00	
Salaires	5,720.00	
Profits et Pertes (Surplus) . .		855.00
Wm. Thompson	7,000.00	
Thos. Jackson	10,500.00	
John Anderson	17,500.00	
	$292,820.00	$292,820.00

Il a été réalisé $18,320.00 des comptes recevables et les dépenses de liquidation se sont élevées à $1,850.00. Les actionnaires ont remis leurs actions pour être annullées et ils ont reçu leur part proportionnelle en espèces. Faites les écritures de Journal nécessaires pour clore les livres de la Compagnie et préparez un compte de Profits et Pertes.

2. — A. Martin est exécuteur de la succession de feu Louis Papineau, décédé le 1er février 1917, laissant l'usufruit de ses biens à sa veuve. Sa succession consiste, en valeurs inventoriées, ci-après énumérées :

50 actions Banque de Montréal, à 220.

$2,000 Emprunt de Guerre du Dominion du Canada, 5%, échéance 1925, à 95.

$2,000 d'obligations de Montreal Light Heat & Power Co., à 5%, à 90.

Propriété située, 537, rue St.-Denis, $12,000.00.

$2,050.00 Dépôt à la Banque d'Épargne.

25 actions du C. P. R. à 150.

100 actions de Maisonneuve Land Co., Ltd., de $100.00 chacune, évaluées à $50.00 chacune.

Veuillez faire les écritures d'ouverture aux livres de l'exécuteur et enrégistrer les opérations suivantes :

1917			
Fév.	10	Payé pour funérailles	$200.00
		Payé pour deuil de la veuve	150.00
	28	Payé divers comptes dûs par le défunt	500.00
		Payé taxes sur la propriété de la rue St.-Denis, pour l'année terminée le 1er mai 1917	50.00
Avril,	1er	Reçu six mois d'intérêt sur Emprunt de guerre	50.00
		Reçu dividende trimestriel sur 25 actions C. P. R.	62.50
		Reçu six mois d'intérêt sur obligations du Power	50.00
	2	Payé en accompte à la veuve	100.00
		" les droits sur la succession . .	600.00
Mai,	1er	Reçu six mois de loyer de la Propriété rue St.-Denis	400.00
Juin,	1er	Reçu dividende sur 50 actions de la Banque de Montréal	175.00
	15	Reçu un dividende de $20.00 par action sur 100 actions de Maisonneuve Land Company en Liquidation	2.000,00
		Payé en accompte à la veuve . . .	350.00

3. — Une compagnie par actions au capital de $100,000.00 entièrement souscrit, dont 75% versé, achète, au prix de $50,000.00 comptant, un brevet d'invention ayant encore une durée de 10 années. Pour exploiter ce brevet, la compagnie loue pour 10 ans un terrain sur lequel elle érige une usine au coût de $10,000.00. Elle y installe des machines-outils ($5,000.00), un outillage ($2,000.00) un bureau et son ameublement ($1,000.00) et fait l'acquisition d'un camion-auto ($1,000.00) pour faire la livraison de ses marchandises : passer les écritures au journal et à la caisse, les porter au grand-livre et en tirer une balance de vérification. Cette compagnie fait toutes ses transactions au comptant.

Le résultat de ses opérations commerciales de la première année, en outre de ce qui précède, se résume à ce qui suit :

Achats	$20,000.00
Frais généraux directs	10,000.00
Ventes	60,000.00
Inventaire (1ère année)	10,000.00

Après vous être conformés aux règles de la comptabilité que cette compagnie doit adopter vu les conditions dans lesquelles s'effectuent ses opérations, établir ses bénéfices commerciaux nets, en dresser le compte de pertes et profits et, après avoir porté à la réserve $2,000.00,laissé au crédit du compte de pertes et profits $3,000.00, et gardé $10,000.00 en espèces comme fonds de roulement, distribuer aux actionnaires ce que vous croyez être la balance des profits sous forme de dividende.

4. — Le bilan d'une Corporation municipale, dressé comme ci-après par son secrétaire-trésorier, vous est soumis par son Conseil pour analyse :

SON BILAN LE 31 DECEMBRE, 1917.

Actif		
Travaux publics.	$150,000.00	
Edifices publics	150,000.00	
Taxes arréragées	20,000.00	
Caisse : Argent en mains et en banque	5,000.00	$325,000.00
Passif.		
Dette Consolidée :	$225,000.00	
Obligations à 40 ans		
Dette Flottante:		
Emprunt à demande . . .	75,000.00	
Surplus	25,000.00	$325,000.00

L'analyse que vous avez faite de ce bilan vous a fait constater que la dette consolidée a été contractée et dépensée pour les fins suivantes, et ce, en vertu de règlements régulièrement votés par les contribuables :

Travaux publics, coût . . .	$100,000.00	
Edifices publics, coût . . .	75,000.00	
Bonus à une compagnie industrielle	50,000.00	$225,000.00

et, qu'au contraire, la dette flottante a été irrégulièrement contractée pour les fins d'administration.

Les obligations ont été émises le 1er mai 1915, à 40 ans, en conformité de la Loi des Cités et Villes.

Donnez votre opinion sur ce bilan. Rectifiez-le s'il y a lieu ; au besoin dressez-en un autre, et, faites rapport au Conseil des résultats de votre investigation.

5. — Vous avez acheté le 31 décembre 1915, $100,000 d'obligations portant intérêt au taux de 4½% par an payable semi-annuellement, pour la somme de $103,394.43 Coupons détachés. Le 30 juin, 1916, la moitié des actions est vendue pour la somme de $52,500 — Coupons détachés.

Etant donné que l'intérêt sur les obligations est payable semi-annuellement et que le prix d'achat est tel que le rendement sera de 2% semi-annuellement, établissez le profit fait sur la vente ci-dessus et le revenu d'intérêt au 31 décembre 1917. Faites voir le compte d'obligations tel qu'il apparaît aux livres à cette même date.

6. — Une banque est créancière d'une entreprise en liquidation, sa réclamation se résume à ce qui suit :

a. — Compte à découvert	$1,500
b. — Effets à recevoir escomptés, échus . . .	800
c. — Effets à recevoir escomptés, non-échus . . .	900
d. — La banque détient d'autres effets en garantie collatérale pour un montant de	2,200

Si vous étiez le liquidateur, comment établiriez-vous le montant pour lequel la banque devrait apparaître comme créancière au bordereau de dividende.

7. — La Compagnie Consolidée est ce jour constituée au capital-actions de $2,500,000, soit 10,000 actions de priorité et 15,000 actions ordinaires à 100 au pair.

La compagnie acquiert l'actif net de Lane & Lemieux, pour la somme de $1,000,000 et celui de la Compagnie Manufacturière B Ltée, pour la somme de $1,500,000, le tout payable en actions au pair de la Compagnie Consolidée, soit 2/5 en actions privilégiées et 3/5 en actions ordinaires.

Les vendeurs conviennent de céder au trésor de la compagnie 10% de leurs actions ordinaires pour constituer un capital d'exploitation.

Quatre cents actions ainsi données sont vendues au prix de $75.00 chacune.

Il est fait une émission d'obligations pour un montant de $300,000, valeur au pair. Ces obligations sont vendues à 90, les acheteurs recevant avec chaque obligation un bonus de 10% en actions ordinaires de la compagnie.

Vous basant sur ce qui précède et sur les chiffres apparaissant aux bilans ci-après, passez les écritures de clôture aux livres de Lane & Lemieux, les écritures d'ouverture aux livres de la Compagnie Consolidée, puis dressez le bilan de cette compagnie.

BILAN DE LANE & LEMIEUX.

Actif :	
Bâtisses et terrains	$250,000
Outillage et machinerie	125,000
Caisse	29,000
Effets à recevoir	80,000
Débiteurs (C/Recevables)	35,000
Chevaux et voitures	7,000
Lane, Compte de retraits	5,000
Lemieux " " "	3,000
	$534,000
Passif :	
Effets à payer	$34,000
Lane C/Capital	300,000
Lemieux "	200,000
	$534,000

BILAN DE LA COMPAGNIE MANUFACTURIERE B. Ltée.

Actif :	
Bâtisses et terrains	$350,000
Outillage et machinerie	273,000
Caisse	30,000
Effets à recevoir	55,000
Débiteurs (C/Recevables)	117,000
Chevaux et voitures	6,000
Goodwill	50,000
	$881,000
Passif :	
Capital	$700,000
Surplus	100,000
Profits non répartis	35,000
Emprunts	46,000
	$881,000

8. — Balance de Vérification de "The Simpson Mfg Co. Lt'd", au 31 décembre, 1914, fin de la deuxième année des opérations de cette compagnie :

DEBITS		CREDITS	
Balance de caisse	$25,000	Effets à payer . .	$42,000
Terrain	100,000	Créanciers divers	93,511
Bâtisses	200,000	Réserve pour cpts litigieux (1%) .	1,525
Machinerie	300,000	Réserve pour amortissement :	
Outils et instruments divers . . .	40,430	sur bâtisses 2½%	5,000
Chevaux et voitures	30,000	sur machines 6%	18,000
Mobilier	5,201	sur chevaux et voitures 10% .	3,000
Effets à recevoir .	25,812	Capital payé . . .	1,000,000
Placements	20,000	Ventes moins rendus et déductions	1,238,200
C/des Voyageurs avances sur salaires	1,960	Loyer d'une partie du bureau . . .	500
Débiteurs par compte	163,335	Compte de Profits et Pertes : Surplus, 1913 . .	58,657
Frais d'organisation, $15,000, moins 2% . . .	14,700		
Goodwill	180,000		
Inventaire, 31 déc. 1914	104,621		
Achats	395,662		
Main d'oeuve, liste de paye	598,000		
Salaires des officiers et autres employés du bureau	75,120		
Salaires des Voyageurs	60,440		
Publicité	50,300		
Taxes	4,020		
Assurances	2,600		
Intérêt et Escompte	6,500		
Entretien — réparations aux bâtisses, à la machinerie, etc.	26,942		
Dépenses générales bureau, frais légaux, etc	26,750		
	$2,460,393		$2,460,393

Note : — Inventaire au 31 déc. 1914 . . . . $270560
Main d'oeuvre due mais non payée . 5,750
Assurance, police non expirée . . . 912

Vous basant sur ce qui précède, vous êtes requis de préparer le Compte d'Opérations (Trading Acct.) et le Compte de Profits et Pertes. Passez à ce dernier compte 2% des frais d'organisation. Les réserves doivent être, pour l'année 1914, égales à celles établies l'année précédente. Les profits nets de l'année 1914 une fois touvés, indiquez par la balance au crédit du Compte de Profits et Pertes le surplus à affecter aux dividendes, Préparez aussi le Bilan de la Compagnie au 31 décembre, 1914.

III. — VÉRIFICATION.

1. — Vous examinez les livres d'une fabrique de radiateurs, poêles, etc., qui fait ses écritures de clôture le 30 juin. Trois factures, se rapportant respectivement à des achats de fer en gueuse, de sable et de briques réfractaires ont été inscrites au livre d'achats le 22, le 27 et le 28 juin. Vous découvrez que ces premières écritures ont été raturées, puis de nouveau faites aux livres le 2 juillet et en conséquence y figurent comme des achats de l'exercice suivant.

Que pensez-vous de cette manière de faire ? et comment vous assurerez-vous que le compte d'opérations (Trading Acct) et le bilan sont exacts.

2. — Est-il nécessaire qu'un vérificateur fasse l'inspection du livre des procès-verbaux des assemblées d'actionnaires et d'administrateurs ? Si oui dans quel but ? Que doit-il faire au cas où on lui refuse l'examen de ces livres ?

3. — Quels sont les devoirs spéciaux imposés au vérificateur d'une Banque en vertu de la loi des Banques ?

4. — Une compagnie d'assurances — comme partie de son commerce — couvre les risques suivants :

1. — Risques d'accidents ;
2. — Risques d'incendie ;

Exposez sommairement les devoirs du vérificateur lorsqu'il vérifie les chiffres apparaissant aux comptes en ce qui a trait

a. — aux balances des agents ;
b. — aux réclamations en suspens ;
c. — aux risques non expirés : 1. — d'accidents ;
2. — d'incendie.

5. — Vous recevez instruction de la part de bénéficiaires de faire la revision des transactions des Fiduciaires pour la première année de la fiducie. Quels documents spéciaux exigerez-vous et comment vous assurerez-vous de l'exactitude des comptes ?

6. — Le président de la Compagnie Gendron, Limitée, au capital autorisé de $100,000.00 dont $50,000.00 souscrit et payé, demande à un de vos clients de souscrire $20,000.00 d'actions dans cette compagnie. Tous les articles de son actif portés à son bilan, le sont au prix d'achat.

BILAN, AU 31 DECEMBRE, 1917, APRES 5 ANNEES D'OPERATIONS.

Actif : —		
Terrain	$ 8,000.00	
Constructions en bois	20,000.00	
Machines	22,000.00	
Mobilier	2,000.00	
Comptes recevables	7,000.00	
2 chevaux	600.00	
Voitures	1,400.00	
Caisse	1,000.00	
Achalandage (Good-will)	25,000.00	
Inventaire	10,000.00	$97,000.00
Passif : —		
Emprunt Banque	$35,000.00	
Comptes payables	5,000.00	
Capital	50,000.00	
Réserve générale	2,000.00	
Pertes et Profits	5,000.00	$97,000.00

Votre client vous soumet ce bilan et vous demande de l'analyser et de lui faire un rapport sur la situation financière de cette compagnie, étant donné que la Banque exige le remboursement immédiat de son prêt.

Rédigez ce rapport ; exposez clairement le résultat de vos recherches ; dressez les tableaux que vous jugerez nécessaires et faites les suggestions que vous croirez utiles dans les circonstances. Cette compagnie a payé 5% de dividendes par année.

7. — Voyez-vous des objections à l'emploi d'un journal de caisse à feuillets mobiles ?

8. — Qu'entend-on par produits en fabrication, produits fabriqués ? Comment se fait l'estimation de ces valeurs à l'inventaire ?

9. — Que comprend l'achalandage (goodwill) ? Surquoi est basée l'estimation du goodwill. Motivez votre opinion.

10.—Quels soins particuliers apporterez-vous à la vérification des valeurs détenues par une compagnie d'assurances, consistant en actions et en obligations négociables et non négociables.

11.—Que comprend généralement le compte "Frais d'organisation", aux livres d'une compagnie. Doit-il être maintenu comme valeur active ? Motivez votre réponse.

12.—En dressant le bilan d'une maison de commerce, en fin d'exercice, comment traiterez-vous les articles ci-après :

a. —prime d'assurance contre le feu, risque non expiré ;

b. — intérêt payé d'avance sur effets à payer escomptés ;

c. — amortissement du matériel et outillage.

Motivez vos réponses.

IV. — DROIT COMMERCIAL.

1. — A quelles conditions mineur et la femme mariée peuvent-ils exercer un commerce ? La femme mariée peut-elle recourir au tribunal pour obtenir une autorisation de faire commerce ? Expliquez au long la capacité légale :

a. — du mineur commerçant ;

b. — de la femme mariée commerçante.

La loi exige-t-elle que la femme mariée rédige une déclaration avant de faire commerce ? Si oui expliquez comment cette déclaration sera faite.

2. — Quelles sont les obligations contractées par l'accepteur, le tireur et l'endosseur d'une lettre de change ? Quelles sont les contestations qui leur sont interdites ? Quelles sont les conséquences du protêt vis à vis ces diverses parties ?

3. — Quelles sont les formalités requises pour constituer par lettres patentes une compagnie par actions suivant la loi fédérale? Existe-t-il des différences notables entre cette loi et la loi provinciale touchant à la constitution des compagnies ? Indiquez les dispositions les plus importantes qu'il sera bon d'insérer dans les lettres patentes.

4. — Indiquez chacune des responsabilités que les administrateurs d'une compagnie à fonds social encourent. Quelles sont les sanctions appliquées aux administrateurs qui se dérobent à ces responsabilités ? Y a-t-il des cas où les administrateurs peuvent dégager leur responsabilité ? Dites ce qu'ils doivent faire.

5. — Une compagnie doit-elle nommer des vérificateurs ? Qu'arrive-t-il si elle néglige de le faire ? Qui peut être nommé vérificateur ? Comment les vérificateurs sont-ils nommés ? Quels sont les devoirs et les pouvoirs des vérificateurs ?

6. — Quelle est la position d'une compagnie commerciale constituée en vertu de la Loi des compagnies du Dominion qui :

a. — achète des actions d'autres compagnies.

b. — prête de l'argent : 1. — à un actionnaire ; 2. — à un administrateur ; 3. — au secrétaire-trésorier.

c. — achète ses propres actions ;

d. — annulle des actions émises quand les appels sont impayés.

e. — accepte des billets en paiement des appels sur le Capital.

7. — Comment est constitué le capital d'une banque ? Expliquez comment les actions sont réparties et libérées.

8. — Enumérez et analysez les garanties légales du billet de banque.

9. — Qui peut être nommé exécuteur testamentaire ? Dites à quelles conditions les personnes que le Code énumère peuvent être désignées pour remplir cette charge. Comment sont nommés les exécuteurs testamentaires ?

10. — Quels sont les honoraires que reçoivent les exécuteurs testamentaires pour l'accomplissement de leur charge ?

11. — Quels sont les devoirs et les pouvoirs des fiduciaires ?

12. — Qu'est-ce que le cautionnement et qu'est-ce que le nantissement ?

13. — Dans quel cas le tribunal peut-il donner un ordre de mise en liquidation ? Dites également par qui la demande de cet ordre de mise en liquidation peut être faite dans les différents cas que vous aurez indiqués.

14. — Comment se fait la nomination des liquidateurs ? Le tribunal peut-il nommer un liquidateur provisoire et des liquidateurs adjoints ? Quel est l'effet de la nomination du liquidateur relativement aux administrateurs de la compagnie ? Pour quelles raisons un liquidateur peut-il cesser ses fonctions ? Comment est-il remplacé ?

15.—D'après la loi de l'impôt de guerre sur le Revenu "1917" quelles sont les exemptions et déductions qui seront accordées sur le Revenu ?

V. — ECONOMIE POLITIQUE.

1. —Définissez le capital fixe et le capital circulant. Montrez l'intérêt de cette distinction au point de vue administration et comptabilité.

2. — Combien y a-t-il d'espèces de banques ? Quels sont les instruments et les opérations de chacune d'elles ? Concluez en indiquant les caractères de nos banques canadiennes au point de vue de leurs opérations.

3. — Définissez le profit et l'intérêt. Dites quels sont les éléments qui les composent; et expliquez comment ces éléments justifient l'intérêt et le profit, au point de vue économique.

4. — A. — "La division du travail tend à la production sur une grande échelle."
Expliquez la signification de cet avancé et donnez-en un exemple.
B. — Le Capital est-il toujours le résultat du travail ? Donnez une explication complète.

5. — Expliquez les avantages qu'il y a à se servir des effets négociables et donnez un exemple en rapport avec les évènemnts récents.

VI. — FINANCES PUBLIQUES.

1. — Qui prépare le budget fédéral ? Comment est-il préparé ? Indiquez plus particulièrement le rôle du conseil de la Trésorerie ?

2. — Comment est voté le budget fédéral ? Indiquez le détail de la procédure suivie depuis la recommandation de la Couronne jusqu'à la sanction définitive. Où trouve-t-on la loi de finances définitivement adoptée ?

3. — Combien y a-t-il d'espèces de contrôle du budget ? Donnez les principaux caractères de chacun en expliquant en particulier le rôle de l'auditeur général. Quel sont les documents comptables qui peuvent servir au contrôle du budget ?

4. — Définissez l'exercice. Comment est constitué l'exercice fédéral ? Comparez la comptabilité par exercice et par gestion. Quels sont leurs avantages réciproques ?

5. — Qu'entendez-vous par impôt direct et impôt indirect ? Donnez, avec explication du fonctionnement, un exemple d'impôt direct et un exemple d'impôt indirect. Montrez comment le gouvernement fédéral a eu recours, depuis la guerre, à des impôts directs et indirects.